

Récit

Démocratie participative : un travail de pro

Par Nicolas Massol — 18 juin 2020 à 19:51

La multiplication des initiatives de participation citoyenne, comme la Convention climat, est rendue possible grâce à un gros travail d'organisation géré par des entreprises spécialisées.

La démocratie participative n'est pas une affaire d'amateurs. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un œil à l'organisation sophistiquée de la Convention pour le climat. Toute cette belle ingénierie a été conçue et mise en œuvre par des professionnels de la participation citoyenne. Pour eux, l'expérience, inédite, vient couronner un métier d'avenir, en pleine expansion depuis vingt ans que, de budgets participatifs en Grand débat national, les initiatives se multiplient pour impliquer plus directement les citoyens dans la prise de décision politique. Avec l'impulsion bienveillante des pouvoirs publics. «Les collectivités territoriales représentent 80 % des appels d'offres», estime Alice Mazeaud, coauteure du Marché de la démocratie participative (2018). La Convention, elle, a été directement financée de la poche de Matignon, à hauteur de 4 millions d'euros. Pas assez pour parler vraiment d'un «business de la participation», mais tout de même suffisant pour faire vivre un petit milieu.

Ainsi, l'organisation de la Convention a été confiée à un consortium d'entreprises : l'institut de sondage Harris Interactive pour le tirage au sort ; Eurogroup Consulting pour le socle d'informations à disposition des citoyens ; et, pour l'animation des débats, Res Publica et Missions publiques, deux cabinets de conseil en démocratie participative. «Mon métier, c'est de faire progresser la discussion collective», résume Gilles-Laurent Rayssac, président du premier. Un rôle de machiniste, selon Judith Ferrando, codirectrice du second : «Nos techniques d'animation permettent de réussir une délibération, mais nous restons dans les coulisses, un peu comme au théâtre.»

Pour admirer le spectacle, une trentaine d'universitaires a été invitée à suivre les débats de la Convention depuis octobre, autant pour les enjeux écologiques que pour l'innovation politique. Parmi eux, Maxime Gaborit, chargé de cours à Sciences-Po. Derrière l'activité des animateurs, il décèle «le rôle moteur des sciences sociales et leur réflexion autour des mécanismes qui permettent de produire une bonne décision». Au sein des groupes, observe-t-il, les professionnels «veillent à distribuer la parole à tous et à éviter que ne se reproduisent des dominations de classe ou de genre». Leur philosophie est énoncée par Loïc Blondiaux, membre du comité de gouvernance de la Convention et professeur de science politique à Paris-I : «Un processus de délibération rigoureusement conçu permet de légitimer une décision et de la rendre meilleure.» Grand manitou de la démocratie participative, il est à la

tête de l'un des rares masters consacrés à cette *«ingénierie de la concertation»*. Le cours dédié à l'animation d'une délibération est confié à Judith Ferrando et Gilles-Laurent Rayssac. Un petit milieu, donc.

Militants ou professionnels?

Les professionnels ne sortent pas tous de formations en sciences sociales. «Nous recrutons aussi à partir d'écoles de commerce, de formations en ressources humaines, ou en géomatique [traitement de données géographiques à l'aide de l'informatique, ndlr]», énumère le patron de Res Publica. Armel Le Coz, lui, est diplômé en design industriel : «J'utilise des schémas ou des cartes plutôt que des discours pour rendre lisibles les politiques publiques.» Il est aussi le cofondateur de Démocratie ouverte, une association représentée au comité de gouvernance de la Convention et à l'origine des Gilets citoyens, «une association-chapeau qui anime un écosystème de citoyens et de professionnels engagés dans le domaine de l'innovation démocratique» selon sa définition. En clair, elle aide militants associatifs et startuppers à se lancer dans le grand bain de la démocratie participative.

Judith Aynès a bénéficié d'un coup de pouce de cette structure. Elle a d'abord exercé dans le management d'une grande entreprise, après des études de lettres et une formation en école de commerce : «Ce qui m'intéressait, c'était l'enjeu de réussir collectivement à s'épanouir.» Mais comme ses patrons ne semblaient pas partager «le sens» qu'elle donnait à ce travail, Judith Aynès démissionne et décide de «créer une structure pour valoriser l'engagement citoyen au niveau de la commune». Avec un camarade, elle fonde en juin 2019 l'association Solucracy. Elle s'appuie alors sur l'aide de Démocratie ouverte, qui les met en relation, via son incubateur, avec un cabinet de conseil et leur fait profiter de son réseau d'élus. Un an après la création de son association, la jeune femme de 28 ans confie son rêve : pouvoir vivre de son activité, pour le moment bénévole.

Militants ou professionnels ? Il n'est pas toujours facile de classer les acteurs de la démocratie participative. «Les frontières sont parfois poreuses, entre le champ académique, les professionnels et les militants», concède Alice Mazeaud. «On ne fait pas ce métier sans une certaine idée de ce que doit être la vie sociale, reconnaît le président de Res Publica. Mais nous ne sommes pas des militants.» Clara Boudehen, de Démocratie ouverte, rejette cette distinction : «Nous sommes des citoyens engagés qui finissent par créer leur start-up ou leur association.» Son credo ? «L'open government», qu'elle résume en trois points : «Transparence de l'action publique, participation des citoyens et collaboration avec toutes les parties prenantes - c'est collectivement qu'on résout les problèmes.»

«Plafond de verre»

De fait, pour les professionnels de la participation, séparer la forme du fond n'est pas toujours possible - comment organiser une délibération sans se soucier qu'elle ne se traduise dans des mesures concrètes ? «La difficulté est de prouver aux participants qu'ils ne sont pas venus assister à un café citoyen», convient Judith Ferrando. A terme, reconnaît la cheffe de Missions publiques, la viabilité de son activité dépend de ce «plafond de verre qu'est l'application des propositions dans les politiques publiques». Qui reste suspendue au bon vouloir des élus... Et de Macron dans le cas de la Convention climat.

Loïc Blondiaux veut rester optimiste sur le sort réservé aux conclusions de l'expérience citoyenne. «Pour qu'une délibération ait un impact politique, la qualité de la procédure

démocratique est une condition nécessaire mais non suffisante, énonce-t-il. Ceci dit, la participation crée un rapport de force suffisamment important pour que les politiques sentent la nécessité de bouger.» Rassurant. Les universitaires ont moins à perdre dans l'aventure : si l'expérience ne débouche sur rien, ils pourront toujours publier des études pour expliquer l'échec.

Nicolas Massol